

**COMPLÉMENT DE RÉPONSE
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 2**

(en suivi de la décision D-2014-166)

Engagement n° 2 :

Fournir les détails et les implications de tous les enjeux techniques et juridiques relativement aux autres scénarios de tronçon discutés. La Régie s'attend à ce que le Distributeur apporte, en particulier, les précisions demandées par le procureur de la Régie lors de la rencontre préparatoire eu égard à sa position relativement à ces autres tronçons :

Me PIERRE R. FORTIN :

Est-ce qu'on doit comprendre de vos propos que les scénarios envisagés par la Ville, puis évidemment ça sera sous réserve de la présentation qu'ils seront appelés à faire, le cas échéant, si le Régisseur l'autorise, est-ce que c'est irréalisable du point de vue technique point ou si c'est irréalisable aux frais d'Hydro-Québec?

C'est, le lien, j'ai de la difficulté à le faire, là, parce que la question, il y a une question, est-ce que c'est réalisable mais c'est difficile et c'est coûteux, et là, c'est une question de savoir qui va payer si jamais c'était ces scénarios-là, ou si c'est une question que carrément, c'est irréalisable sur le plan technique pour des raisons sécuritaires et autres, indépendamment des coûts?

[...]

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

C'est certain, ce qu'on vous propose, c'est de vous fournir une réponse par écrit qui va colliger, là, toutes ces, tous les enjeux techniques. Il y aura dans notre réponse des embûches d'ordre juridique. Bon, il y a des consentements de tiers par exemple à aller chercher, il y a des permis environnementaux qu'on est loin d'être certains de pouvoir obtenir. Ça, c'est une catégorie. Il y a une catégorie également d'impossibilité pure et simple, là, comme implanter une ligne entre deux chemins de fer. Il y a des négociations à faire avec des entreprises de chemin de fer dans certains cas, des baux à négocier. Donc c'est des éléments importants et il y a d'autre part, puis on va vous le détailler dans la réponse, là, mais il y aurait, l'implantation d'un réseau dans ces scénarios-là, ça serait un réseau hors normes, un réseau qui ne respecte pas les règles de...

[...]

Un réseau hors normes qui n'est pas aux règles de l'art d'aujourd'hui, là. Les règles d'il y a quarante (40) ans, c'est les règles de quarante (40) ans. Aujourd'hui, les choses ont évolué. Alors, je vous propose de répondre à votre question dans un engagement, qui sera l'engagement numéro 2, là, où on fournirait l'ensemble de ces éléments-là pour vous permettre d'avoir tous les éléments de façon claire et vous prononcer, là, sur la question.

NS du 8 juillet 2014, pp. 101 à 103

Demande de complément à l'engagement n° 2 :

[93] (...), la Régie demande au Distributeur de compléter l'engagement n° 2³² au plus tard le 1^{er} octobre 2014 à 12 h, en présentant un tableau comparatif³³ des coûts préliminaires basés sur une évaluation paramétrique et établis en considérant une construction respectant les normes actuelles d'Hydro-Québec en matière de construction et d'exploitation d'un réseau de distribution, pour les options mentionnées ci-après :

- tracé de contournement empruntant les rues Taschereau, Mercier et Monseigneur-Latulipe;
- tracé au nord des voies ferrées sur le Cap de Roche.

Décision D-2014-166, paragraphe 93

Complément de réponse à l'engagement n° 2 :

Le Distributeur a présenté au tableau E-2.1 de la réponse à l'engagement n° 2¹ le détail des coûts préliminaires des solutions (réseau triphasé en préparation biterne) aériennes et souterraine du tronçon de ligne de 500 mètres le long de l'avenue Québec qui fait l'objet du litige. Ces solutions sont les suivantes :

- un réseau aérien construit à la limite de l'emprise de la l'entreprise ferroviaire Ontario Northland (78 000 \$)
- un réseau aérien construit le long de l'emprise de la ville (111 000 \$)
- un réseau souterrain (1 283 800 \$)

Le Distributeur réitère que les solutions aériennes du tronçon de ligne de 500 mètres le long de l'avenue Québec sont les meilleures au niveau technique et au niveau de la sécurité des personnes et des équipements. Elles sont également celles de moindre coût. La solution en souterrain du tronçon de ligne de 500 mètres le long de l'avenue Québec représente la meilleure alternative aux solutions aériennes. Les trois solutions présentées par le Distributeur respectent les normes et pratiques actuelles d'Hydro-Québec en matière de construction et d'exploitation d'un réseau de distribution. Les contraintes techniques qui peuvent être rencontrées sont usuelles dans la réalisation de ce type de travaux.

¹ Pièce HQD-2, document 1.2 (B-0025), page 4.

TRACÉS PRÉCONISÉS PAR LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

La Ville de Rouyn-Noranda (la Ville) a mentionné lors de la rencontre préparatoire qu'elle préconisait les deux tracés suivants :

- Un réseau aérien longeant une partie de l'avenue Québec, traversant l'avenue Québec en souterrain et empruntant les rues Taschereau, Mercier et Monseigneur-Latulipe dont le réseau aérien est en partie situé dans la rue, très étroite, entre le trottoir et la chaussée (coûts estimés à environ 902 900 \$).
- Un réseau aérien construit sur un cap rocheux, avec un fort dénivellement de terrain, au nord des voies ferrées. Pour réaliser les travaux de dynamitage, le Distributeur devrait retirer le réseau aérien existant sur le cap rocheux et le reconstruire (coûts estimés à environ 2,6 M\$², principalement en raison des travaux civils à réaliser).

Le Distributeur réitère que le réseau aérien résultant de l'un ou l'autre tracé envisagé par la Ville ne respecte pas les normes et pratiques actuelles d'Hydro-Québec en matière de construction, d'entretien et d'exploitation d'un réseau de distribution et peut, par conséquent, compromettre la sécurité des personnes et des équipements. Ce type de réseau ne fait pas partie des options que le Distributeur envisage pour l'alimentation de charges dans le cadre de ses activités courantes. Les contraintes et les risques techniques des deux tracés ont été plus amplement détaillés en réponse à l'engagement n° 2³ et le Distributeur réitère ces éléments.

Le Distributeur présente au tableau E-2.4 suivant le détail des coûts estimés du tracé des rues Taschereau/Mercier/Monseigneur-Latulipe indiqués au tableau E-2.3 de l'engagement n° 2⁴ et ajoute celui du tracé d'une ligne aérienne située sur le cap rocheux au nord des voies ferrées. Pour l'ensemble des raisons mentionnées précédemment et à la réponse à l'engagement n° 2, le Distributeur n'a pas réalisé l'ingénierie détaillée des deux tracés préconisés par la Ville.

² Les coûts estimés du tracé du cap rocheux au nord des voies ferrées ont été révisés.

³ Pièce HQD-2, document 1.2 (B-0025), pages 9 à 19.

⁴ Pièce HQD-2, document 1.2 (B-0025), page 18.

TABLEAU E-2.4 :
COÛTS ESTIMÉS DES TRACÉS TASCHEREAU/MERCIER/MONSEIGNEUR-LATULIPE ET
CAP ROCHEUX AU NORD DES VOIES FERRÉES EN REMPLACEMENT
DU TRONÇON DE LIGNE DE 500 MÈTRES LE LONG DE L'AVENUE QUÉBEC

Activités et coût unitaire		TRIPHASÉ Latulipe/Mercier/ Taschereau *		TRIPHASÉ Cap rocheux au nord des voies ferrées *	
Activités	Coût unitaire	Quantité	Total partiel	Quantité	Total partiel
Ingénierie			12 400 \$		13 700 \$
Conducteurs	54 \$	1525	82 400 \$	1120	60 500 \$
Poteaux de bois**	1 300 \$	64	83 200 \$	28	36 400 \$
Ancre	510 \$	13	6 600 \$	11	5 600 \$
Haubans	320 \$	34	10 900 \$	22	7 000 \$
Végétation	750 \$	12	9 000 \$	15	11 300 \$
Enlèvement des poteaux	250 \$	32	8 000 \$	13	3 300 \$
Enlèvement de conducteurs	28 \$			435	12 200 \$
Enlèvement d'haubans	240 \$			20	4 800 \$
Enlèvement d'ancre	125 \$			10	1 300 \$
Enlèvement et installation de transformateurs	5 570 \$			1	5 600 \$
Câbles souterrains	100 \$	360	36 000 \$		- \$
Liaison aérosouterraine (LAS)	10 900 \$	8	87 200 \$		- \$
Excavation du roc (m3)***	220 \$			8400	1 848 000 \$
Conduits	530 \$	280	148 400 \$		- \$
Puits d'accès	40 000 \$				
Sous-total			484 100 \$		2 009 700 \$
Servitude	1 500 \$	5	7 500 \$	4	6 000 \$
Signaleurs CN			2 500 \$		15 000 \$
Signaleurs		0,05	24 200 \$		2 000 \$
Pavage			31 000 \$		- \$
Milieu dense		0,2	96 800 \$		- \$
Ampleur		0,1	48 400 \$		- \$
Coûts estimés			694 500 \$		2 032 700 \$
Coûts estimés + 30% ****		1,3	902 900 \$	1,3	2 642 500 \$

Note : Les données du tableau sont arrondies au centaine de dollars.

* Construction d'un réseau triphasé préparation biterne (poteaux implantés pour recevoir une future ligne).

** Ce nombre de poteaux inclut les poteaux requis sur l'avenue Québec jusqu'au boulevard Rideau afin de se rattacher pour la traversée du viaduc. De plus, pour le tracé du cap rocheux, la traverse existante au-dessus des voies ferrées au niveau de Monseigneur-Latulipe doit être conservée pour accueillir la nouvelle ligne. Le réseau sera biterne ultérieurement. Dans la proposition du Distributeur, la traverse au niveau de Monseigneur-Latulipe est conservée mais non alimentée.

*** Le coût unitaire d'excavation est revu pour tenir compte des contrats actuels. Le coût des travaux civils pourrait varier en fonction de la dureté du roc (présence de minerai de fer). Le dynamitage est nécessaire afin d'abaisser le niveau du terrain (actuellement le cap rocheux) à un niveau près de celui des voies ferrées. Le volume de cap rocheux à dynamiter est de 8 400 mètres cube soit un bloc de 110 m x 4 m x 10 m et un bloc de 80 m x 5 m x 10 m.

**** Une majoration de 30 % sur les coûts paramétriques estimés est incluse pour tenir compte des imprévus conformément aux règles de présentation aux clients de l'évaluation sommaire du coût des travaux.

L'offre de référence du Distributeur étant le réseau aérien, les coûts réels d'une alternative seraient défrayés par la Ville, en plus des frais d'ingénierie additionnels à facturer et, le cas échéant, du coût réel de démantèlement de la ligne aérienne temporaire (net du coût des matériaux récupérés).